

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)
ABONNEMENTS
1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Fr. 2.50 6.— 10.— 20.—
Etranger 4.— 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITE
Rue SAINT-PIERRE
FRIBOURG.
PRIX DES ANNONCES
Canton 1re insertion 30 cent.
les suivantes 15 » la ligne
Suisse 25 » ou
Etranger 30 » sans espace
Hollande 50 »

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour
Les députés catholiques italiens sont
entre deux feux.
L'ajournement du Home Rule pour l'Irlande.

Un incident significatif s'est produit à la Chambre italienne. Un député socialiste ayant demandé que le gouvernement et le Parlement affrontassent hardiment le problème de l'expropriation des terres non cultivées...

Les libéraux à la Chambre ont été furieux de voir les catholiques réclamer, avec les socialistes, des réformes sociales qui peuvent déplaire au capitalisme. Ils ont eu l'occasion de se venger immédiatement en appuyant la motion d'un député socialiste contraire à la liberté de l'enseignement.

Cet incident est gros de signification. La presse en a fait des commentaires passionnés. Les journaux libéraux et radicaux vilipèntent contre ce qu'ils appellent la démagogie des catholiques.

L'incident, comme le disaient nos dépêches, prouve que la situation des catholiques à la Chambre est très délicate. Ils sont pris entre deux feux, entre les socialistes, qui se proclament les seuls et exclusifs défenseurs des classes laborieuses, et les libéraux, qui ne veulent pas que les catholiques touchent à leurs intérêts sacro-saints pour établir un peu plus de justice sociale.

Les catholiques n'auront pas trop de toute la prudence et l'expérience de leurs chefs pour éviter les embûches qu'on va leur tendre de deux côtés.

La Chambre italienne a commencé à discuter le budget provisoire. C'est une période laborieuse qui s'ouvre pour M. Nitti, car toutes les questions politiques vont être passées en revue, et il en est d'épineuses, qui peuvent réserver plus d'une surprise. C'est aussi le sort du cabinet Nitti qui est en jeu, car la discussion se terminera par un vote politique de la Chambre, favorable ou défavorable à M. Nitti.

La Westminster Gazette dit que le projet de loi du Home Rule pour l'Irlande ne pourra pas être présenté au Parlement durant cette session, des difficultés s'étant élevées qu'il sera long et difficile de surmonter. On prétend que l'élaboration de la nouvelle constitution a été arrêtée par la question des finances.

C'est la division de l'Irlande en deux parties, ayant chacune son parlement, qui complique ainsi la question des finances irlandaises. Mais le gouvernement doit aller de l'avant, aucune difficulté ne doit l'arrêter, car M. Lloyd George a déclaré, une fois, que, si le Home Rule n'était pas accepté par

les deux Chambres, il démissionnerait. Il paraît qu'on lui rappellera cette promesse.

Ce que nous exposons hier des persécutions auxquelles sont en butte les Slovaques de la part des Tchèques se trouve confirmé par les journaux slovaques des Etats-Unis, qui publient un appel des Slovaques de la mère-patrie à leurs frères émigrés en Amérique. On lit dans cet appel :

« Les Tchèques qui, dit-on, sont nos frères, nous traitent en esclaves ; ils nous privent de notre langue, de notre dernier morceau de pain, de notre argent et, finalement de notre religion.

« Les Slovaques ont perdu toute confiance en la République tchéco-slovaque dans laquelle la Slovaquie n'est qu'une colonie. Venez à notre secours ; prêtez-nous une aide matérielle dans notre lutte pour la liberté du peuple slovaque. »

Selon l'agence Nova, le gouvernement serbe poursuit durement la répression du mouvement croate autonome. D'après les renseignements de cette agence, les Serbes, depuis l'incorporation de la Croatie au nouvel Etat yougo-slave, auraient fusillé 5000 Croates pour crime de propagande républicaine. La peine de la bastonnade a été introduite ; 45,000 personnes ont été condamnées à ce châtiment pour délits politiques. Les condamnés se rencontrent en grande partie parmi la classe intellectuelle. M. Raditch, chef du parti paysan et autonomiste, arbitrairement détenu depuis des mois par les autorités serbes, serait devenu aveugle dans sa prison.

De nombreux hommes politiques croates se sont réfugiés à Budapest, où ils ont commencé des pourparlers avec les chrétiens-sociaux en vue d'une action commune.

AU CONSEIL DES ALLIÉS

Paris, 18 décembre. (Havas.) — Le Conseil suprême s'est réuni, jeudi matin, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Jules Cambon, en l'absence de M. Clémenceau. Il a adopté le tracé de la frontière entre la Galicie et la Bukovine.

MM. Loucheur et Leygues ont exposé ensuite l'état des conversations échangées entre les délégués alliés et allemands au sujet des compensations pour la destruction de la flotte de Scapa-Flow. Plusieurs propositions ont été présentées à la suite de cet exposé. Aucune solution n'a été adoptée encore à ce sujet.

Paris, 18 décembre. (Havas.) — Il n'y aura pas aujourd'hui de nouvelle séance entre les experts navals alliés et allemands.

Amsterdam, 18 décembre. (Wolff.) — Le Times annonce que les Alliés ont arrêté le texte de la réponse à l'Allemande. La note renouvelle les assurances données au sujet des prisonniers de guerre, et contient une liste des personnes qui ont commis des actes répréhensibles pendant la guerre et dont la livraison est exigée par les Alliés.

Paris, 18 décembre. Le gouvernement autrichien est autorisé par une note du Conseil suprême au chancelier Renner à mettre à bail le monopole des tabacs, d'accord avec un petit comité désigné par les puissances alliées. Le produit ne sera employé qu'à l'achat de denrées alimentaires.

Hier, la délégation autrichienne a eu un entretien avec M. Loucheur, au cours duquel il a été principalement question des charbons et des wagons.

Paris, 18 décembre. (Havas.) — Le chancelier Renner quittera Paris, ce soir, à 7 h. 15, par la gare de l'Est, prenant le train de Varsovie.

Réélection du président Deschanel

Paris, 18 décembre. (Havas.) — M. Paul Deschanel a été élu président de la Chambre, par 478 voix sur 506 votants. L'élection de M. Deschanel a été saluée par des applaudissements unanimes et prolongés. M. Deschanel a pris place au fauteuil prési-

dentiel au milieu des applaudissements, et a remercié la Chambre.

Ont été élus vice-présidents : MM. Raoul Péret, par 392 voix ; Lefèvre, 327 voix ; Arago, 265 voix, et Lefebvre du Prey, 147 voix. (M. Arago et M. Lefebvre du Prey étaient les candidats des progressistes et du groupe de l'action libérale.)

La décision des Alliés au sujet du Vorarlberg

Commentaires des journaux

La Nouvelle Gazette de Zurich constate le manque de franchise du gouvernement de Vienne, qui a fait résoudre inopinément la question du Vorarlberg par le Conseil suprême des Alliés, alors que, le 6 décembre, il s'était engagé solennellement à transmettre à la Société des nations les vœux du Vorarlberg, ne voulant aucunement, disait-il, fermer à celui-ci les voies légales.

La Nouvelle Gazette de Zurich estime que la Suisse n'a plus, maintenant, à s'occuper du sort politique du Vorarlberg, qui est fixé par la volonté des Alliés. Seulement, elle attend du gouvernement autrichien, qui a écopé le traité de Saint-Germain, qu'il respecte lui-même ce traité en cessant de favoriser la propagande pangermaniste au Vorarlberg, propagande qui ne tend à rien d'autre qu'à se débarrasser contre l'idée d'annexer le Vorarlberg à la Suisse.

Le journal zuricois termine en disant que la décision des Alliés ne refroidira pas la sympathie du peuple suisse pour le Vorarlberg, bien au contraire. La Suisse continuera de soutenir le Vorarlberg. « Notre aide doit apporter au peuple vorarlbergais un réconfort moral et l'aider à ne pas perdre courage, et à rester un peuple travailleur et énergique. Le peuple vorarlbergais n'a qu'à lire l'histoire suisse pour voir que ce n'est pas du premier coup qu'un peuple réalise son idéal. »

Les Basler Nachrichten constatent aussi que le chancelier autrichien a failli à ses engagements. Le Vorarlberg a protesté par dépêche contre son procédé.

Le journal bernois conclut que la question de l'accession du Vorarlberg à la Suisse est provisoirement close. Elle se rouvrirait si l'Autriche devait, malgré tout, tomber en pièces, comme cela peut fort bien arriver.

Le Bund note que, avant son départ pour Paris, le diplomate autrichien s'était rencontré à Bregenz avec le chef du gouvernement vorarlbergais et lui avait donné l'assurance qu'il ne mélangerait pas la question du Vorarlberg sur le tapis sans que le gouvernement vorarlbergais eût la possibilité de faire entendre son point de vue devant les Alliés.

C'est la seconde fois que le Vorarlberg est joué de la même façon.

Le Bund estime que la décision du Conseil suprême n'a pour effet que de prolonger le provisoire actuel.

Le Conseil a prononcé que l'Autriche n'était pas viable sans le Vorarlberg. C'est avouer qu'elle ne l'est pas du tout. C'est une plaisanterie de dire qu'une petite province de 145,000 habitants, séparée du reste de l'Autriche par une chaîne de montagnes qui empêche toute communauté morale et économique, est indispensable au salut de l'Autriche.

L'Ostschweizer, l'organe conservateur saint-gallois, dit que la Suisse s'accommoderait très bien d'un Vorarlberg autrichien, mais que là n'est pas la question. Le dilemme est celui-ci : Le Vorarlberg sera suisse ou il sera allemand. La Suisse repousserait toute idée d'agrandissement si cela devait servir de prétexte à l'agrandissement de l'Allemagne aux dépens de l'Autriche. Mais qu'on ne se fasse pas d'illusion : l'Allemagne absorbera ce qui reste de l'Autriche et il ne s'agit que de savoir si nous lui laisserons avaler le Vorarlberg avec le reste.

Le Journal de Genève écrit :

« Dans cette affaire, M. Renner n'a pas agi avec une extrême loyauté. Lors de son passage à Buechs, il avait expressément déclaré au Dr Ender à qu'il ne s'agirait dans son voyage que de questions financières et que le problème du Vorarlberg ne serait pas traité dans un sens défavorable. »

« Au lieu de tenir ses engagements, il s'est empressé de soulever la question dans le dessein de créer un fait accompli. Il a réussi ; mais ce résultat fait plus d'honneur à son habileté qu'à son caractère. »

« Du reste, la décision du Conseil suprême n'a rien de définitif. Nous apprenons qu'il ne s'est pas prononcé formellement contre les vœux du Vorarlberg ; il a tout simplement estimé qu'il ne convenait pas de modifier les traités de paix qui viennent d'être conclus. Le problème du Vorarlberg est tout simplement ajourné. »

qu'elle et la reconnaissance de sa liberté politique, il peut compter sur le sympathique appui de la Suisse. »

La Gazette de Lausanne et le Berner Tagblatt se félicitent de la décision des Alliés. Ces deux journaux, qui se tiennent aux deux pôles opposés de l'opinion dans l'appréciation des affaires européennes, se rencontrent dans la seule question du Vorarlberg.

Document authentique sur l'assassinat de Nicolas II et de sa famille

Dans le journal d'Odessa, Odesska Novosti du 11 novembre 1918, on trouve un extrait curieux de la famille bolchévick Pravda. Il s'agit du procès des assassins de l'ex-tsar et de sa famille, jugés à Perm.

Voici l'extrait : « Le tribunal révolutionnaire, sous la présidence du camarade Matveyenko, après deux journées de séances, a terminé l'affaire de l'assassinat de l'ex-tsar Nicolas Romanof, de sa femme Alexandra, de ses filles Olga, Marie et Anastasie et des personnes de leur entourage. »

« Comme il a été fixé par l'enquête, en tout ont été tués onze personnes. En qualité d'inculpées, ont été saisies vingt-huit personnes, dont trois membres du soviet d'Ekaterinenbourg, Grossinof, Yakhontof et Maloutine ; deux femmes, Marie Apraxine et Elisabeth Mironof. Les autres inculpés appartiennent à la garde de l'ex-tsar. »

« Après un long interrogatoire des témoins et des inculpés, le tableau de l'assassinat a été éclairci complètement. Le tsar et les autres ont été fusillés, mais, comme il a été établi, sans avoir été torturés préalablement. L'inculpé principal, l'ex-membre du soviet d'Ekaterinenbourg, Yakhontof, confessa que l'assassinat de la famille tsaricenne a été organisé par lui afin de décréditer le pouvoir des soviets et dans l'intérêt du parti auquel il appartenait : les socialistes révolutionnaires de gauche. D'après lui, le témoignage de Yakhontof, le meurtre de Nicolas Romanof a été décidé encore à Tobolsk, mais le tsar était alors trop bien gardé pour pouvoir exécuter ce plan. A Ekaterinenbourg, quand, avec l'aide des Tchéco-Slovaques, les pouvoirs soviétiques perdirent complètement la tête, Yakhontof, profitant de son droit de président de commission extraordinaire, ordonna de fusiller la famille tsaricenne et les personnes de son entourage. Il déclara qu'il a été témoin oculaire de l'exécution, en est entièrement responsable, mais qu'il n'est pas coupable du dépouillement des victimes, qui a eu lieu après le meurtre. Dans son exposé, ce traître perfide a souligné expressément les dernières paroles qu'aurait proférées Nicolas Romanof : « Le peuple maudira les bolchévicks pour ma mort. »

« Les autres inculpés, et dans leur nombre Grossinof et Maloutine, déclarèrent qu'ils ne se doutaient pas de la traîtrise de Yakhontof et étaient simples exécuteurs de ses ordonnances. »

« Après les discours de l'accusateur et des défenseurs, le tribunal déclara coupable du meurtre de la famille tsaricenne et des autres Yakhontof seul et le condamna à être fusillé. Grossinof, Maloutine, les femmes Apraxine et Mironof, et neuf soldats de la garde rouge ont été proclamés coupables du dépouillement des assassins et également condamnés à être fusillés. Les autres ont été acquittés. »

« Le lendemain, la sentence a été exécutée. La sentence du tribunal, termine la Pravda dans son exposé, démontre clairement que le pouvoir soviétique a pris toutes les mesures pour trouver et punir les auteurs de l'assassinat impérial. »

« Il est cependant à noter que, lors du l'assassinat de la famille impériale, le pouvoir central des soviets approuva solennellement l'acte de Yakhontof et consorts. »

Elections communales en Prusse rhénane

Aix-La-Chapelle, 18 décembre. Aux élections communales d'Aix-la-Chapelle, ont été élus : 37 catholiques dont 4 femmes ; 14 socialistes dont 1 femme ; 4 candidats de l'union bourgeoise dont 1 femme.

La neutralité de la Belgique

Bruxelles, 19 décembre.

(Havas.) — La Chambre discute la déclaration ministérielle au sujet des alliances. M. Hubin, socialiste, ne partage pas les vues du gouvernement et dit : « Il faut aller directement vers la France. »

M. Woeste, catholique, estime que, avec le programme actuel, le pays va à la dérive. « Le rapport reconnaît que les traités de 1839 sont devenus caducs, mais n'oublions pas, dit-il, que la neutralité nous a valu l'appui de la France et de l'Angleterre. »

M. Carton de Wiart, catholique, ne critique pas que la Belgique ait renoncé à sa neutralité, mais il fait remarquer que la Belgique n'obtiendrait pas la garantie de son inviolabilité, sous la sauvegarde d'une force internationale.

L'Angleterre et la Syrie

Londres, 19 décembre. (Havas.) — A la Chambre des communes, un député demande si de nouvelles décisions ont été prises au sujet de la Syrie. M. Lloyd George répond que la situation en Syrie fait partie d'une plus grande question, celle de l'avenir de la Turquie. Tout a été examiné dans les récentes conférences de Londres. Les conversations qui ont eu lieu entre le gouvernement français et l'émir Fayçal n'ont pas encore abouti. M. Lloyd George ajoute qu'il est heureux de pouvoir dire que, comme résultat de ces conversations et des arrangements conclus entre les gouvernements français et anglais, la tension en Syrie a beaucoup diminué.

Succès bolchévistes

Londres, 19 décembre. (Havas.) — Un communiqué bolchéviste reçu jeudi dit que les troupes rouges auraient enlevé les positions fortifiées de leurs ennemis à 3 milles au sud de la Narva, sur un front large de 10 milles. Les troupes bolchévistes poursuivraient l'ennemi et auraient traversé la Narva en capturant des prisonniers et en faisant du butin.

Projets révolutionnaires des socialistes italiens

Milan, 18 décembre. Le Secolo apprend de Rome que, hier, à Montecitorio, les députés socialistes officiels ont tenu deux réunions, dans lesquelles ils ont discuté la ligne de conduite à tenir pendant la discussion de l'exercice provisoire. Ils ont décidé d'accentuer leur attitude d'intransigeance et leurs tendances maximalistes. Des orateurs choisis devront présenter au cours de la discussion des propositions concrètes en vue de lois de nature à exclure toute possibilité de collaboration des partis bourgeois.

Les réformes proposées auraient un caractère révolutionnaire en ce sens que leur réalisation ne pourrait être effectuée que par un gouvernement socialiste. Les orateurs terminent leurs discours par une solennelle déclaration d'intransigeance.

Les députés socialistes, en outre, essayeront d'entraver les travaux parlementaires jusqu'à provoquer de nouvelles élections, qui, selon les prévisions et l'espoir des socialistes, doivent leur donner un succès bien plus étendu que celles du 16 novembre et permettre la formation d'un gouvernement exclusivement socialiste.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Le consistoire public

Hier matin, jeudi, a eu lieu un consistoire public, en présence de la cour des prélats, du corps diplomatique, du patriciat et de la noblesse romaine. A 9 heures, les nouveaux cardinaux prêtèrent serment à la chapelle Sixtine. Le Pape se rendit à la Sala Regia, acclamé par les personnes présentes, où il prit place sur le trône et reçut l'obédience des cardinaux. L'avocat consistorial a plaidé la cause de la béatification du vénérable de Jacobis. Après la cérémonie, célébrée par la bénédiction du Pape, un Te Deum fut chanté à la chapelle Sixtine. Le Pape tint ensuite un autre consistoire secret, et il annonça la nomination d'autres évêques.

TRIBUNAUX

L'affaire Landru

A Paris, un coup de théâtre vient de se produire dans le procès de Landru, l'homme qui avait promis mariage à un certain nombre de femmes, dont il captait l'argent et qui disparaissaient ensuite mystérieusement. Sa véritable femme et son fils Maurice ont été arrêtés, sous l'inculpation de faux, d'usage de faux et de complicité. L'enquête avait démontré après longtemps que M^{lle} Landru avait bénéficié de sommes, bijoux et différents objets ayant appartenu aux prétendus fiancés de Landru. L'enquête avait même établi qu'elle avait pris une part matérielle à la réalisation de la fortune d'une des fiancées de Landru, M^{lle} Buisson, qui possédait une quinzaine de mille francs, en jouant le rôle de la défunte (disparue en 1917) pour transférer, pour signer les titres et pour toucher le montant, M^{lle} Landru interrogée a protesté de son innocence, tout en reconnaissant les faits. Son fils est inculpé de recel d'objets mobiliers remis par son père.

Un jugement revisé

On s'était étonné de voir que dans le procès intenté aux émigrants de Zurich, le fameux Küng, qui avait eu un rôle si en vue dans cette affaire, avait été acquitté. Sur appel, le tribunal cantonal zuricois a réformé ce singulier arrêt et a condamné Küng à 6 jours de prison et à 100 francs d'amende.

PETITE GAZETTE

Le prince de Bülou
Le Berliner Tageblatt déclare inexacte la nouvelle, de source suisse, disant que le prince de Bülou arriverait ces prochains jours à Rome.

15.00 livres sterling pour un ouvrage de Shakespeare
Il est probable qu'aucun livre vendu aux enchères n'a jamais atteint le prix auquel a été adjugé mercredi, à Londres, un ouvrage de Shakespeare, Venus et Adonis et le Pèlerin passionné.

Ingenieur inventeur
Cet ingénieux appareil, inventé par un plombier anglais, M. George Thompson, permet à un amputé des deux bras de découper sa viande, tourner les pages d'un livre, écrire avec une plume lisiblement, écrire à la machine, et même allumer une cigarette! Cet appareil peut être fixé à n'importe quelle table.

Confédération

Nos diplomates

Le Conseil fédéral a nommé secrétaires de légation de deuxième classe MM. Frélicher, Jenner, Brunner et Ruegger, actuellement occupés au département politique, MM. Braun et Caparède, actuellement à Berlin. En outre, le Conseil fédéral a promu attachés MM. Michli, Bavet et Jouvét. Le secrétaire de légation Jäger, actuellement à Madrid, a été nommé conseiller de légation.

En l'honneur de M. Decoppet

Les commandants d'unité de l'armée fédérale et les chefs de sections du Département militaire ont donné, mercredi soir, à l'hôtel Bellevue, un dîner d'adieu en l'honneur du conseiller fédéral Decoppet, chef du Département militaire, démissionnaire. Le colonel commandant de corps Isler a remercié M. Decoppet pour la loyauté et la bienveillance qui se distinguaient dans ses relations avec ses subordonnés et à a relevé les services que M. Decoppet a rendus à l'armée.

Double échec socialiste

A Bâle, le Grand Conseil a nommé juge d'instruction le candidat des partis bourgeois, M. Münch, par 57 voix. (Majorité absolue, 54 voix.) Le candidat socialiste, M. Brin, a obtenu 49 voix. Ensuite, le Conseil a discuté une motion socialiste qui, en dérogation de l'arrêté du Conseil fédéral du 29 octobre 1919, mettait à la charge du canton l'assistance des chômeurs. La motion a été repoussée.

Une prété-tation

Le comité directeur de la Fédération des sociétés de bienfaisance françaises en Suisse publie une protestation contre les menées de l'Union française des combattants à l'égard des employés suisses d'hôtels en France. Le Comité de la colonie française de Genève a décidé de manifester en faveur des employés suisses de l'industrie hôtelière en France, en organisant un meeting qui aurait lieu lundi 22 décembre.

L'Union ouvrière

Le Volksrecht réclame la suppression de l'Union ouvrière et la transformation du Secrétariat ouvrier en un office central économique de l'Union suisse des syndicats socialistes. Cette proposition est motivée par la sortie de l'Union des organisations ouvrières chrétiennes-socialistes.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Séquestre du riz

Par décision de l'Office d'alimentation, sont mises sous séquestre :
1° Les provisions de riz des négociants de gros et des détaillants, pour autant qu'elles dépassent 10,000 kg. net par maison de gros ou 5000 kg. net par magasin de vente au détail;
2° toutes les provisions des maisons de commerce et des particuliers qui ne s'occupent pas régulièrement du commerce du riz;
3° toutes les provisions se trouvant dans les entrepôts publics ou privés.
Les provisions de ménage qui ne dépassent pas 10 kg. par personne ne sont pas soumises au séquestre.

Vins frelatés

Le chimiste cantonal vaudois avertit le public qu'une maison Lauby, de Paris, vend sous le nom de Saint-Estèphe, Saint-Emilion, Nuits, Graves, etc., des vins qui sont frelatés par addition d'eau. Un nombre considérable de personnes ont commandé et reçu de ces vins. Elles n'ont qu'à refuser de payer la fourniture. Le Laboratoire cantonal vaudois se met à la disposition des intéressés.

Des sabots à prix réduit

Les membres de l'association suisse des fabricants de chaussures en bois fournissent actuellement au commerce une grande quantité de différents genres de chaussures en bois à des prix passablement réduits, dans le but d'encourager les actions de secours locales, suisses et internationales.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Encore une explosion de mine
Le coup de grison signalé à la mine de charbon de Oberpeissenberg, en Bavière, a été suivi d'une autre explosion, dont la cause est encore inconnue. Sept mineurs ont trouvé la mort dans ces explosions; 28 ont été blessés.

Legère découverte

Une legère découverte a été faite, mardi, dans le port de Gênes, à bord du vapeur helvétique Gregorio-Statutos. Ce bâtiment, coulé par un sous-marin allemand devant Malte, avait été renfloué et ramené dans le port de Malte, où il resta dix-huit mois. Acheté récemment par une société de démolition italienne, il fut remorqué à Gênes. Des ouvriers ont découvert, mercredi, dans la chambre des machines, de nombreux cadavres, évidemment des victimes du torpillage.

Les travaux ont été suspendus en attendant les résultats de l'enquête judiciaire.

SUISSE

Un Fribourgeois tué à Lausanne

A Lausanne, un Fribourgeois, Léopold Sannens, qui était occupé à la démolition de la salle centrale et qui achevait son travail, a été tué par la chute d'une poutre.

Coup de couteau

A Riffenmatt, district de Guggisberg, au cours d'une rixe, l'ouvrier Ernest Zbinden a été tué d'un coup de couteau. Quatre autres individus ont été blessés.

Enfouissement d'un ent-pôt

A Moudon, dans l'entrepôt de MM. Perrin frères, la fabrique de chocolat Peter, Cailler et Kohler a un dépôt de sucre, Lundi, à 2 h., sous le poids de 1200 sacs de 100 kg., le premier étage s'est effondré, ébranlant le rez-de-chaussée en béton et poutrelles. Tout est descendu dans la cave, sacs de sucre et planchers! Trois hommes travaillant à l'emmagasinement des sacs et qui avaient entendu des craquements suspects ont pu s'échapper.

Echos de partout

LES CONFIDENCES D'UN TÉMOIN

Le Cri de Paris raconte qu'un homme qui a vécu dans l'intimité de M. Clémenceau pendant la guerre et qui est mort récemment, a laissé des mémoires dont le Cri de Paris extrait les passages suivants, en annonçant qu'il donnera plus tard le nom de leur auteur.

Mardi matin, 4 août 1914, à 9 h. 1/2. Je vais voir Clémenceau.

— Eh bien! dis-je en entrant, qu'est-ce que vous dites du remaniement ministériel? mon cher président.

— Vous savez que l'on m'a offert un portefeuille, répond M. Clémenceau.

— Pas possible.

— Parfaitement, M. Viviani m'a fait demander par un secrétaire de venir le voir. Il aurait pu me téléphoner lui-même. Il aurait pu venir me voir. Viviani me convoquant par l'intermédiaire d'un secrétaire, est-ce assez amusant? Enfin j'ai pris mon chapeau et j'ai été le voir. J'ai trouvé un homme bien embarrassé. Il m'a offert un portefeuille, me laissant entendre que je pouvais choisir. Je lui ai répondu: Voulez-vous que je vous dise pourquoi vous m'offrez un portefeuille? Pour vous permettre d'en offrir un aussi à M. Briand? Comme il avait l'air de protester, je lui dis: Mais oui, c'est Briand qui vous a dit de me l'offrir. Maintenant je vais vous dire pourquoi je ne peux pas l'accepter. Parce que chaque fois que nous aurons une décision urgente à prendre, Briand demandera trois jours pour réfléchir. Et puis je ne peux pas accepter un portefeuille dans un ministère dont vous êtes le chef. Je ne suis pas un comparse, je suis un chef. Vous n'avez pas d'autorité, vous m'obligez à vous le dire. Et ne croyez pas que c'est pour faire des embarras. Tenez, je vais vous mettre bien à votre aise. Nommez-moi préfet du Nord. J'aurai toute la défense d'une région à organiser. J'aurais une responsabilité et une direction. — Vous plaisantez, me dit M. Viviani. — Pas du tout! Essayez, j'accepte d'avance.

— Et là-dessus il a pris Doumergue et Sarraut. Ça s'explique. Doumergue avait si bien réussi. Quant à Sarraut, qu'est-ce qu'il fait là dans ce ministère? Il était gouverneur de l'Indo-Chine. On n'avait jamais vu ça, nommer ministre de l'Instruction publique un gouverneur de l'Indo-Chine. Du reste Viviani a bien fait de quitter le ministère des affaires étrangères. Il n'y connaît rien.

MOT DE LA FIN

Le docteur à un client:
— Il vous faudrait prendre du fer...
— Mais docteur, j'ai déjà si souvent des clous!

Calendrier

Samedi 20 décembre
Quatre-Temps — Jeudi
Saint Alfred

Saint Alfred, roi d'Angleterre, au VIIIe siècle, contribua beaucoup, par ses exemples et ses vertus, à la diffusion de la religion chrétienne dans ses États.

Les nouveaux abonnés pour 1920 recevront la « Liberté » dès ce jour sans augmentation de prix, à condition d'avoir envoyé le prix de leur abonnement pour six ou douze mois. L'ADMINISTRATION.

FRIBOURG

Grand Conseil

Séance extraordinaire de décembre

Séance de jeudi 18 décembre

Présidence de M. Reichlen

La loi sur les traitements

Le débat de la loi sur les traitements est repris à la section 3 du chapitre concernant le corps enseignant (Ecole normale de Hauteville). Les trois articles de cette section sont votés sans modification, après un bref commentaire de M. Chassot, rapporteur, et de M. Musy, commissaire du gouvernement.

L'article 16 statue que les professeurs titulaires de l'Ecole normale sont tenus de donner jusqu'à 24 heures de cours par semaine et que leur traitement est de 4800 à 6000 fr. L'article 17 renvoie au gouvernement le soin de rétribuer le directeur, l'aumônier, l'économiste, les maîtres externes de l'établissement. L'article 18 règle la question du logement et de la pension des professeurs titulaires de l'Ecole normale.

Section 4. Technicum, Institut agricole et Collège Saint-Michel

M. Chassot, rapporteur, présente l'article 19 du projet, qui a reçu l'assentiment de l'assemblée des professeurs des trois établissements susmentionnés. Les maîtres de l'Institut agricole, dont le statut figurait d'abord dans la loi sur l'enseignement agricole, sont soumis au régime du corps enseignant du Collège et du Technicum. Afin de donner satisfaction, dans la mesure des ressources du budget, aux vœux de ce corps enseignant, la dernière classe de traitements prévue dans le projet a été supprimée, les maîtres de cette classe ont été placés dans la troisième, et le minimum et le maximum des deux premières classes ont été augmentés de 200 francs. Les professeurs pétitionnaires demandaient à être classés en deux catégories seulement, la première avec des traitements de 7000 à 8200 fr., la seconde avec minimum de 6000 et maximum de 7200 fr.

Le gouvernement, explique M. le Directeur des Finances, n'a pu aller jusque là. Il consent à la suppression de la dernière classe, ce qui se chiffre par un supplément de dépense de 12,000 francs, et à l'augmentation de 200 fr. pour la 1re et la 2e catégories. L'amélioration de la situation matérielle du corps enseignant du Collège, du Technicum et de l'Institut agricole se rapproche ainsi à peu de chose près de celle des fonctionnaires de l'Etat.

Voici le texte de l'article 19, amendé par la commission et accepté par le gouvernement.

Article 19. — Les professeurs titulaires du Collège Saint-Michel, du Technicum et de l'Institut agricole sont tenus de donner jusqu'à 24 heures de leçon, par semaine dans les divisions techniques, scientifique ou littéraire et de 44 heures dans les écoles pratiques du Technicum. Leur traitement est fixé ainsi qu'il suit:

Première catégorie. Professeurs pourvus du diplôme de docteur, d'ingénieur, de licencié, de certificats équivalents, ou possédant une expérience reconnue et enseignant dans les classes supérieures, 6600-7800 fr.;

2e catégorie. Professeurs enseignant les branches principales dans les classes inférieures, 5800-7000 fr.;

3e catégorie. Professeurs de branches secondaires; maîtres des cours techniques, pratiques, 5200-6400 fr.

M. Daguet rend hommage au corps professoral du Collège. Faisant état de l'insuffisante préparation de l'un ou l'autre maître, il exprime le vœu que tous les professeurs du Collège prennent les grades universitaires.

M. Paul Joye se joint à ce vœu. Il espère que les maîtres de l'enseignement secondaire profiteront davantage de l'Université et pousseront leurs études supérieures au moins jusqu'à la licence.

M. Zimmermann n'admet pas que les professeurs de branches techniques, de langues, de dessin, de musique soient classés dans une catégorie inférieure à celle des maîtres de mathématiques ou de sciences naturelles. Il préconise la suppression de la 3e classe.

M. Paul Morard irait un peu plus loin que le gouvernement et la commission dans les concessions que demande le corps enseignant. Il éleverait de 400 fr. le minimum des 1re et 2e catégories. Cela entraînerait une dépense de 50,000 fr.; mais l'Etat pourrait retrouver au moins une partie de cet argent en augmentant les finances d'école, qui sont plus élevées ailleurs que chez nous.

M. Zimmermann n'est pas partisan de cette dernière élévation, qui accroîtrait les frais d'études des élèves de condition modeste.

M. Crausaz s'associe à l'hommage rendu au corps enseignant du Collège, des maîtres de notre Ecole des arts et métiers. Il appuie la proposition de suppression de la 3e catégorie, et si ce vœu ne devait pas rencontrer d'écho, il suggérerait d'accorder aux maîtres des trois classes l'augmentation de 400 fr. proposée par M. Paul Morard.

M. Clément voudrait qu'une différence fût marquée entre professeurs du Collège et du Technicum: la formation de ces maîtres n'est pas la même. Il loue le dévouement du corps enseignant de notre Collège cantonal, et s'oppose à l'élévation des frais d'école, le Collège de Fribourg devant garder son caractère populaire.

M. Chassot, rapporteur, répond à M. Clément qu'il n'est pas possible de séparer les maîtres de l'enseignement classique de ceux du Technicum: le Collège compte après les professeurs

de branches techniques et commerciales. M. le Rapporteur écarte aussi les suggestions de MM. Zimmermann, Paul Morard et Crausaz, par souci d'équité, et afin de ne pas déséquilibrer l'économie générale du projet.

M. Musy, directeur des Finances, insiste à son tour sur la règle qu'il s'impose de gouvernement: faire une loi simple, équilibrée au même degré pour toutes les catégories du personnel enseignant. L'augmentation moyenne de traitement que la nouvelle loi assure à chaque maître sera de 1500 à 1800 francs. L'accroissement de dépense pour le budget de l'Instruction publique sera de 800,000 francs. La hausse de la finance d'école, qui a d'ailleurs été élevée récemment, n'est pas à recommander. L'éditeur conseille de rester fidèle à la règle que s'est tracée l'Instruction publique, de mettre à la portée de tous, même des plus modestes, les moyens de s'instruire et de s'élever dans l'échelle sociale. On passe au vote. Trois députés se prononcent pour la suppression de la 3e classe de traitements et huit pour la proposition de M. Paul Morard. Le texte de la commission est ainsi maintenu.

L'article 20 dit que le classement des maîtres est fait par le Conseil d'Etat, sur préavis de la commission des études ou de celle du Technicum. L'article 21 attribue également au Conseil d'Etat le soin de fixer les traitements des directeurs, préfets, surveillants et secrétaires des établissements en cause.

Sur ce dernier point, M. Clément ayant posé la question du cumul, M. le Directeur des Finances répond qu'on pourrait parler au danger en faisant application de l'article 21 de la loi sur les traitements du personnel de l'Etat. Renvoyé au 2e débat.

L'article 22 prévoit le cas d'une réduction de traitement dans l'hypothèse d'une diminution notable des heures d'enseignement. L'article 23 charge l'Instruction publique de fixer la rétribution des maîtres auxiliaires et des contre-maîtres d'ateliers. Adopté sans débat, après que M. Musy a expliqué que cette rétribution ne serait pas établie arbitrairement, mais suivant une valeur-horaire fixe.

Section 5. Universités

Art. 24. — La rétribution des professeurs à l'Université comprend le traitement et les taxes de cours. La répartition des taxes se fait conformément au règlement.

Art. 25. — Le traitement des professeurs qui se consacrent exclusivement à l'Université est de 7200 à 9000 francs.

Art. 26. — Exceptionnellement, le Conseil d'Etat peut augmenter jusqu'à concurrence d'un quart le traitement maximum.

Art. 27. — Le Conseil d'Etat fixe la rétribution des auxiliaires: lecteurs, assistants, personnel de la chancellerie et employés subalternes.

Ces articles sont votés sans modification après un bref débat. M. Chassot, rapporteur, se fait l'interprète de la commission pour louer le désintéressement du corps professoral universitaire. M. Musy, commissaire du gouvernement, fait une intéressante comparaison entre les traitements que les universités de Berne, Zurich, Bâle, Genève, Lausanne assurent à leurs chargés de cours, et ceux qu'offre au siens l'Alma Mater fribourgeoise. Les honoraires de nos professeurs sont modestes, et si les maîtres de notre haute Ecole ont fait jusqu'ici de lourds sacrifices en restant à Fribourg, ils continueront à en faire sous le régime de la nouvelle loi. Les taxes des cours académiques sont modestes et le gouvernement souhaite qu'elles le restent, notre université considérant comme une de ses plus chères prérogatives d'ouvrir ses auditoires et ses laboratoires à la jeunesse studieuse de toutes les classes sociales. L'augmentation de dépense que sanctionne la loi, pour les maîtres de l'Université, est de 160,000 fr. Elle pourra être réduite peut-être, quand les circonstances permettront de diminuer le nombre des professeurs. Il n'y a pas d'université où l'on enseigne, comme à Fribourg, les mêmes disciplines dans les deux langues. M. le Directeur des Finances est convaincu que ce caractère bilingue de notre Ecole supérieure lui assurera un développement continu. Il salue le jour où nous aurons 2000 étudiants à l'Université. Il justifie l'exception prévue à l'article 26, suivant laquelle le Conseil d'Etat peut augmenter jusqu'à concurrence d'un quart le traitement maximum. Les professeurs lisant à la fois en français et en allemand, comme aussi les maîtres auxquels on offrirait ailleurs des chaires mieux rétribuées, pourraient être mis au bénéfice de cette disposition d'exception.

A l'article 28, M. Paul Joye plaide la cause des assistants et des garçons de laboratoire. Il voudrait que la rétribution des premiers leur permit de subvenir tout au moins à une part de leurs frais d'entretien. Quant aux employés des laboratoires, leur vœu est d'être mis sur le même pied que le personnel de l'Etat figurant dans la 6e classe de traitements.

M. Crausaz insiste sur les services rendus par les garçons de laboratoire, sur leur attachement à l'Université et sur leurs charges de famille. Il estime que leur pratique dans les laboratoires équivaut à un apprentissage et qu'on peut les assimiler aux aides techniques placés dans la 6e classe des employés de l'Etat. L'orateur demande une déclaration du gouvernement dans ce sens.

M. Zimmermann exprime le vœu que, à la liste du personnel compris dans l'article 27, soit joint l'état de leurs traitements. Il partage la manière de voir de MM. Joye et Crausaz. M. Emile Gross croit qu'un règlement doit prévoir les attributions et la rétribution de tout le personnel de l'Université.

M. Chassot, rapporteur, retient l'idée de M. Gross et accueille avec faveur les vœux émis par MM. Joye, Crausaz et Zimmermann. M. Musy, commissaire du gouvernement, déclare aussi accepter avec bienveillance ses suggestions. Il est d'accord, en règle générale, d'attribuer aux employés des laboratoires ayant fait leurs

preuves le traitement dont jouit le personnel de la 6e classe des services de l'Etat.

6. Dispositions finales

Art. 28. — En règle générale, les professeurs des écoles secondaires de district, de l'Ecole normale de Hauteville, du Technicum, du Collège Saint-Michel et de l'Université débutent avec le minimum du traitement. Le maximum est atteint après 15 ans de service, avec une augmentation régulière et obligatoire, tous les 4 ans, qui correspond au quart de la majoration admise.

Demeurant réservées les conventions particulières conclues avec des professeurs ou des groupes de professeurs des divers établissements.

Art. 29. — Sont abrogées les dispositions contraires.

Ces deux dernières dispositions sont votées sans changement, après un bref commentaire de M. Musy, directeur des Finances, qui expose la portée du second alinéa de l'article 28. Il s'agit dans cet alinéa des professeurs ecclésiastiques, qui ne bénéficieront pas de toute l'augmentation accordée aux laïques. Leur traitement sera élevé en moyenne de 1500 fr. Cette amélioration n'est rien moins qu'excessive. Le représentant du gouvernement tient à reconnaître le dévouement désintéressé montré par les professeurs ecclésiastiques de l'Université et du Collège, qui se sont contentés jusqu'ici d'un salaire annuel de 2000 à 2500 francs. Il souligne encore le mérite de M. Python, qui a su procurer au pays ces compétences et ces dévouements.

La discussion du chapitre des traitements du corps enseignant est ainsi terminée.

Chapitre III Projet de loi concernant le soldo de la gendarmerie et des garde-chasse

Article premier. — Le soldo de la gendarmerie est fixé comme suit:

a) Gendarmes:

Pendant les quatre premières années, par jour: 7 fr. 50; après 4 ans, 8 fr. 50; après 8 ans, 9 fr.; après 12 ans et sans changement des fleurs, 9 fr. 50; après 16 ans, 10 fr.

b) Les gendarmes gradés reçoivent en sus de la solde, par jour: appointé, 0 fr. 75; caporal, 1 fr.; sergent, 1 fr. 50; sergent-major et adjudant, 3 fr.

Art. 2. — Les gendarmes ne perçoivent plus les parts d'amende attribuées au dénonciateur par la législation cantonale, sauf en matière de chasse et de pêche et en matière fiscale. La part réservée au gendarme dénonciateur tombe dans la Caisse de l'Etat.

Art. 3. — Les gardiens de la Prison centrale, les gardes-chasse et leurs aides reçoivent la même solde et les mêmes accessoires que la gendarmerie.

Art. 4. — La présente loi entrera en vigueur le 1er janvier 1920.

M. Chassot, rapporteur, expose que le projet arrête la solde maximum à 9 fr. 50 après 12 ans de service. A la suite d'une pétition du corps de gendarmerie et d'entente entre la commission et le gouvernement, le maximum a été porté à 10 fr. après 16 ans de service et la prime de réengagement fixée à 80 francs.

M. Musy, directeur des Finances, déclare que l'augmentation de la solde des gendarmes cotera à la caisse de l'Etat 85,000 fr., auxquels il faut ajouter 8000 fr. pour donner droit à la pétition du corps de police. M. Perrier, directeur de la Police, ajoute que le gouvernement aurait voulu élever la solde initiale, mais qu'il a fallu, comme pour les autres employés de l'Etat, rester dans les limites budgétaires. Le gouvernement accueille volontiers les améliorations sollicitées par ses dévoués gendarmes et il verra à reviser dans un avenir prochain le statut de leur caisse de retraite.

MM. Bartsch et Zimmermann défendent avec chaleur la cause des agents de police. Il faut bien payer nos gendarmes, si l'on ne veut pas voir les meilleurs d'entre eux s'engager dans d'autres corps de police.

M. Musy, commissaire du gouvernement, constatant que les gardes-forestiers ne figurent pas dans la loi sur les traitements déclare que leur rétribution pourra être augmentée par voie budgétaire.

M. Vonderweid, directeur des Forêts, vignes et domaines, fait entendre sa même solution pour les chefs de section et les gardes-pêche. Prenant la parole, en faveur de cette catégorie de serviteurs de l'Etat: MM. Pierre Zurkinden, Ducollet, Bartsch et Bovel, M. Ducollet fait une réserve pour ce qui concerne les gardes-chasse, qui devraient être payés par les chasseurs, selon lui.

M. Chassot regrette qu'on n'ait pas attiré plus tôt l'attention de la commission sur la mise hors de la loi des gardes-forestiers, des gardes-pêche, des chefs de section. Il demande des propositions pour le 2e débat ou une déclaration du gouvernement sur la situation de ces employés auxiliaires, comme aussi sur celle des ouvriers des services de l'Etat.

M. Vonderweid, directeur militaire, consent à discuter avec la commission; il n'a oublié aucun de ses employés; mais d'entente avec le gouvernement, il n'a pas fait figurer dans la loi, qui règle la situation du personnel permanent de l'Etat, le personnel auxiliaire ou temporaire.

M. Musy, directeur des Finances, confirme que le projet ne vise que les fonctionnaires ou employés permanents, qui doivent tout leur temps à l'Etat. Quant au personnel auxiliaire et aux ouvriers des arsenaux et des ponts et chaussées, il est entendu que sa rétribution sera augmentée dès le 1er janvier 1920, dans la même proportion que celle des employés permanents, c'est-à-dire du 80 au 100 % de ce qu'elle était en 1914.

Le débat sur la loi des traitements est terminé. M. le Directeur des Finances donne encore quelques indications sur la justification financière du projet de caisse générale de re-

NOUVELLES DE LA DERNIERE HEURE

Déclarations de M. Lloyd George

Londres, 19 décembre.

(Havas.) — A la Chambre des communes, M. Lloyd George déclare qu'il serait dangereux pour le bon accord entre les puissances et pour la paix de livrer à la publicité les discussions de tous les problèmes politiques en ce qui concerne l'Europe. M. Lloyd George déclare que le gouvernement italien fait de son mieux, mais qu'il se trouve en présence de très grandes difficultés et un mot des Etats-Unis, de l'Angleterre ou de la France mal interprété pourrait provoquer des difficultés. M. Lloyd George ajoute que le premier ministre italien a été invité à venir conférer très prochainement à Paris avec M. Clemenceau, mais il serait, dit-il, inutile que M. Nitti y vint s'il n'était pas muni de pleins pouvoirs.

Au sujet de l'accord anglo-français, M. Lloyd George déclare qu'il est impossible de discuter la question en partant de l'hypothèse gratuite que les Etats-Unis ne ratifieront pas le traité.

L'Angleterre, dit-il, n'a jamais envisagé pareille hypothèse; elle n'est donc pas liée en prévision d'un fait pareil. En principe, elle ne peut donc pas se charger seule d'une si lourde obligation; et si le gouvernement se trouvait placé en face d'une décision à ce sujet, il en référerait à la Chambre.

Parlant de la question russe, M. Lloyd George déclare que les Alliés ont une politique d'expectative et concurrencent la paix aussitôt qu'ils seront en présence d'un gouvernement régulier et stable, représentant réellement le peuple russe.

Pour l'Autriche, les Alliés ont agi dans la mesure de leurs forces pour soulager sa détresse. Ils ne peuvent rien faire de plus, à moins que les Etats-Unis ne viennent prendre part au fardeau excessif de l'Europe.

M. Lloyd George dit que la signature de la paix avec la Turquie a été retardée pour permettre aux Etats-Unis de prendre une décision. Les Alliés vont maintenant conclure la paix aussitôt que possible. Ils reprendront à ce sujet prochainement à Londres, et plus probablement en France, les discussions qui, dès le début, se sont montrées pour nous pleines de promesses.

Quelques décisions que les Etats-Unis prennent, la Grande-Bretagne est parfaitement décidée à prendre en mains, pour qu'il soit mené à bonne fin, l'établissement de la Société des nations qui est absolument indispensable pour la paix nouvelle.

D'Annunzio veut rester à Fiume

Paris, 19 décembre.

(Havas.) — Une dépêche de Rome au *Matin* annonce que d'Annunzio a fait connaître son intention de rester à Fiume et a déclaré vouloir faire trancher par un référendum populaire la question de l'occupation de la ville par les troupes régulières.

Contre l'union de l'Autriche à l'Allemagne

Milan, 19 décembre.

Le correspondant spécial du *Corriere della Sera* à Paris communique que M. Clemenceau a renouvelé, comme condition préliminaire pour l'approvisionnement et l'aide financière à l'Autriche, l'interdiction de s'unir à l'Allemagne. Ce point de vue français l'a remporté sur le point de vue italien. On croyait, en ces derniers temps, qu'on permettrait dans quelques années cette union, ce qui aurait complètement contenté l'Italie, qui aurait atteint son but par une dissolution définitive de la monarchie, et qui veut empêcher à tout prix la création d'une Confédération danubienne.

Les catholiques italiens et le traité de paix

Paris, 19 décembre.

Le correspondant romain du *Matin* a demandé à M. Meda son avis au sujet de l'attitude du parti catholique italien dans la question de la ratification du traité de Versailles.

M. Meda a répondu que les députés catholiques de la vieille Chambre qui faisaient partie de la commission chargée d'examiner le traité avaient déclaré, pour des raisons d'un caractère purement humanitaire, ne pas vouloir coopérer à la ratification. En leur nom, M. Longinotti avait exprimé des réserves qui ont été publiées.

Mais aujourd'hui, la situation est différente. Le parti populaire, étant donné son importance, voit la question à un point de vue différent. Officiellement, aucune décision n'a encore été prise. En ce qui concerne personnellement, et il croit sa façon de voir partagée par ses collègues — M. Meda pense que le parti, qui sera appelé à prendre une résolution, devra non seulement considérer la possibilité du rejet d'une œuvre imparfaite, mais aussi considérer et peser les conséquences d'un semblable refus.

M. Fichon souffrant

Paris, 19 décembre.

(Havas.) — Selon l'*Echo de Paris*, M. Fichon, ministre des affaires étrangères en France, est toujours souffrant. Et, comme les médecins lui ont formellement interdit de s'occuper d'affaires, il songerait à quitter le poste de ministre des affaires étrangères, après la démission du cabinet Clemenceau.

Conditions de l'Estonie

Helmingfors, 19 décembre.

(Wolff.) — Selon le *Russkoje Shisn*, l'Estonie aurait répondu à la note de l'Entente en disant qu'elle était prête à restituer ses armes à l'armée du nord-ouest (armée de Youdenitch) et de prendre part à la marche contre Pétersbourg, pour le cas où l'Entente et Kolitch reconnaîtraient l'indépendance de l'Estonie.

Les prisonniers de guerre allemands

Berlin, 19 décembre.

(Wolff.) — On communique à propos des instructions adressées à M. Lersner et publiées le 9 décembre par l'agence Wolff, selon lesquelles il aurait été prié de demander à M. Dutasta la confirmation des nouvelles des journaux disant que M. Clemenceau aurait déclaré à des journalistes étrangers qu'il subordonnerait le rapatriement des prisonniers allemands à l'arrivée des ouvriers allemands dans les territoires devant être restitués: « M. Lersner a posé une question en ce sens à M. Dutasta. Ce dernier a répondu que M. Clemenceau ne s'était pas exprimé de la sorte en parlant aux journalistes: M. Clemenceau ne veut pas mêler la question des prisonniers avec d'autres problèmes. »

La mise en jugement d'officiers allemands

Paris, 19 décembre.

(Havas.) — Le *beacon Lersner* a fait parvenir hier jeudi, après midi, au Secrétaire de la conférence une note pour remettre le texte de la loi adoptée le 13 décembre par l'Assemblée nationale allemande et réglant la procédure admise devant le tribunal du Reich, pour violation des lois de la guerre.

Paris, 19 décembre.

(Havas.) — On fait observer, dans les milieux diplomatiques français, que le fax du vote, par l'Assemblée nationale allemande, de la loi relative aux poursuites des crimes et délits de guerre commis depuis l'ouverture des hostilités jusqu'à la date de la signature du traité de Versailles, dont M. de Lersner a fait envoi du texte à la conférence de la paix, ne peut apporter aucune modification aux dispositions prévues par le traité de paix et relatives à la livraison, par l'Allemagne, des coupables de crimes et délits commis par les troupes ennemies en pays envahis.

L'impôt extraordinaire allemand

Berlin, 19 décembre.

(Wolff.) — Le ministère de la justice communique à la *Deutsche Allgemeine Zeitung* à propos des débats d'hier à l'Assemblée nationale et à la Diète prussienne:

« Le ministre de la justice estime que la loi sur l'impôt extraordinaire d'empire, dans le texte adopté maintenant, ne donne à l'Entente, ni pour maintenant, ni pour plus tard, le droit de saisir le produit de l'impôt extraordinaire d'empire. Cette manière de voir est conforme à tous les rapports antérieurs du ministère de la justice. »

Rapatriement de soldats russes

Berlin, 19 décembre.

(Wolff.) — La *Deutsche Allgemeine Zeitung* apprend, de source bien informée, à propos de la visite du colonel russe Avramof-Bermond (le commandant de l'armée allemande de la Baltique) chez le ministre de la défense nationale Noske, que le colonel avait à discuter différentes questions militaires au ministère de la défense nationale. Actuellement, 6000 Russes, se rattachant d'une façon ou d'une autre à l'armée russe du nord-ouest, se trouvent en Allemagne. Ils doivent être considérés plus ou moins comme internés et être rapatriés séparément ou par groupes à la première occasion.

Au Consistoire public

Rome, 19 décembre.

Dans l'après-midi d'avant hier, a eu lieu la cérémonie de l'imposition de la barrette aux nouveaux cardinaux. Au nom de ces derniers, le cardinal Bertram, évêque de Breslau, a adressé en italien un discours de remerciement au Pape. Sa réponse, le Saint-Père a déclaré faire siennes les paroles par lesquelles le cardinal Bertram, après avoir fait allusion aux douloureuses conditions actuelles de l'humanité, a affirmé que notre époque n'est cependant pas si ténébreuse qu'elle ne laisse paraître aucun rayon de lumière qui éclaire et reconforte. Le Pape reconnaît autant de rayons de cette lumière dans les nouveaux cardinaux. Il s'adresse tout d'abord au cardinal Bertram, dont il dit: « Nous l'avions déjà élevé à la pourpre avant aujourd'hui, mais les circonstances douloureuses que nous vivons ne nous ont pas permis d'en donner publication alors. »

Le secret est désormais connu et l'on sait la grande estime que nous avons toujours eue pour la doctrine et le zèle du nouveau cardinal. Puisse la lumière de son savoir s'étendre aussi au delà de son diocèse de Breslau et que son ardeur et sa charité soient d'autant plus appréciées qu'elles seront plus universellement connues.

Le Pape s'adresse ensuite au cardinal Casseï, patriarche de Jérusalem, au cardinal Sili, au cardinal Valfrè di Bonzo.

Parlant des deux nouveaux cardinaux polonais, le Pape espère que leur lumière doit éclairer la nation qui vient de renaitre.

Aujourd'hui, après 50 ans, ce beau geste peut être remis à Varsovie, et vous le rappelez aux cardinaux de Pologne de la façon que vous trouverez la meilleure, et vous direz que, si le Saint-Siège s'est toujours intéressé au sort de votre nation, il exulte aujourd'hui d'autant plus maintenant que sa liberté est reconquise, et souhaite que l'union de la Pologne avec le Saint-Siège soit toujours plus intime.

Mort du cardinal Cos y Macho

Madrid, 19 décembre.

Le cardinal Cos y Macho, archevêque de Valladolid, vient de mourir, à l'âge de 80 ans.

Troubles dans l'Inde

Londres, 19 décembre.

(Havas.) — Les journaux anglais reproduisent une dépêche de Bombay, en date du 10 décembre, disant que des troubles se seraient produits

à l'occasion des élections législatives à Pondichéry. Les urnes auraient été renversées par la foule. Une collision se serait produite avec la police qui aurait fait usage de ses armes. Il y aurait eu 5 tués et plusieurs blessés. On aurait procédé à de nombreuses arrestations. Des perquisitions auraient été effectuées chez les personnes arrêtées; elles auraient amené la découverte d'armes chez plusieurs d'entre elles.

Nouvelle grève en Espagne

Madrid, 19 décembre.

(Havas.) — Le comité ouvrier des entreprises de gaz, de l'électricité et d'autres métiers similaires, en signe de solidarité avec les employés des tramways en grève, a annoncé, pour le 26 décembre, à la direction générale de la sûreté, qu'il ferait grève.

La fièvre aphteuse

Un foyer de fièvre aphteuse a été constaté à Groley. Le bétail sera probablement abattu. A Belfaux, tous les animaux malades ont été sacrifiés.

Changes à vue de la Bourse de Genève

Le 19 décembre

Les cours ci-après s'entendent pour les clients et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart. Le premier cours est celui auquel les banques achètent; le second, celui auquel elles vendent l'argent étranger.

	Demande	Offre
Paris	49 30	51 30
Londres (livre st.)	20 82	21 22
Allemagne (marc)	10 40	12 40
Italie (lire)	40 25	42 25
Autriche (couronne)	3 20	5 20
Prague (couronne)	8 60	10 60
New-York (dollar)	5 28	5 68
Bruxelles	50	52
Madrid (peseta)	166	108
Amsterdam (florin)	206	208
Pétersbourg (rouble)	7	11

Une entente entre la Société des éditeurs de journaux suisses et l'Association de la presse suisse interdit d'accepter des communications destinées à remplacer les annonces ou revêtant un caractère de réclames commerciales.

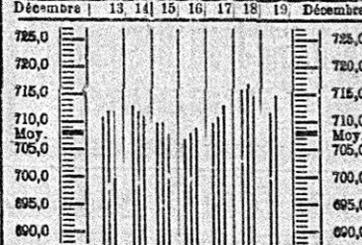
Les abonnés qui nous envoient le montant de leur abonnement par mandat postal voudront bien spécifier s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement, ceci pour éviter des erreurs.

L'ADMINISTRATION.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

De 19 décembre

BAROMETRE



THERMOMETRE C.

13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19
11 h.	-8	-12	-8	-7	-2	0	2	1	0	1	1	1	1
1 h.	-4	-2	-4	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1
7 h.	-6	-2	-6	-1	0	1	1	1	1	1	1	1	1

TEMPS PROBABLE

Zurich, 19 décembre, midi.

Ciel variable; neige dans le Jura.

Contre

Refroidissements

Influenza

Affections des Pouxons

employez le

SIROP PIVIGA

„ZYMA“

Complètement inoffensif, d'un goût agréable et d'une valeur éprouvée. Recommandé par les médecins

Se trouve dans toutes les pharmacies



Le purgatif par excellence. Vente dans les pharmacies GABA S.A. BALE

Buvez le

STIMULANT

Apéritif au Vin et Quinquina

Guide de Fribourg

La nouvelle édition du *Guide de Fribourg*, qui est en préparation, sera tirée à vingt mille exemplaires. Elle se présentera sous forme de plaquette de 80 pages de texte, et de nombreuses illustrations et une couverture ornée d'une gravure artistique en couleurs.

Le guide ne contiendra pas d'annonces proprement dites. Les visiteurs désirant emporter un souvenir qui ait sa place marquée partout, même sur la table d'un salon, la réclame qui s'étale disqualifie actuellement une publication comme est celle d'un illustré.

La rédaction du Guide désire cependant tenir compte, dans la mesure du possible, des exigences de l'industrie et du commerce. Les maisons de la place pourront faire connaître brièvement leur activité à la page des adresses utiles.

Une mention, si modeste soit-elle, dans le *Guide de Fribourg*, qui sera remis aux visiteurs de l'exposition, fera connaître notre ville en Suisse et à l'étranger et durera au moins cinq ans.

Les hôtels, les banques, les industries et les maisons de commerce peuvent dès ce jour s'adresser au Bureau de renseignements, place de la gare 38.

Incendie

Dans la nuit de mercredi à jeudi, entre 3 et 4 heures, un incendie s'est déclaré à Torny-le-Grand dans la maison de M. Isidore Robatel, fabricant de fourches. En un clin d'œil, la maison, construite en bois, fut toute en flammes. M. et Mme Robatel, réveillés en sursaut, purent tout juste sauver une petite fille qui vit avec eux et qu'on porta hors de la maison dans sa couchette, et quelques hardes et meubles. On croit que le feu a été provoqué par un défaut de la cheminée.

M. et Mme Robatel voient les épreuves s'abattre sur eux avec une persistance cruelle. Ils ont eu la douleur de perdre dans le laps d'un an un fils et une fille; leur fille aînée a été enlevée il y a une année et leur fils est mort il y a quelques semaines, à la suite d'un accident de bicyclette.

Congés excessifs

On nous fait part de plaintes au sujet du congé donné aux écoles publiques de la ville de Fribourg du 20 décembre au 12 janvier.

Rappelons que l'Autorité communale avait à se préoccuper de la très forte dépense de chauffage nécessitée par les écoles. Mais n'oublions pas que le combustible n'est pas plus cher pour la ville de Fribourg que pour les autres administrations publiques et pour les établissements d'instruction privée.

Le combustible va rester cher, et, en se mettant à ce point de vue pour donner de longs congés d'hiver, il y a lieu de songer à sauvegarder autrement l'intérêt des familles et des enfants, en compensant, en une autre saison, le temps non employé aux études en décembre et janvier. Il faudrait donc en venir à raccourcir les vacances d'été, qui pourraient très bien se terminer vers le 1^{er} septembre. Le procédé qui consisterait à donner deux mois de grandes vacances, sans songer que le soleil permet d'économiser le combustible, puis de penser tout à coup en décembre qu'il faut l'économiser en fermant les classes, puis de ne plus se souvenir, dans le dernier trimestre, qu'il faudra l'économiser de nouveau, conduirait les écoles de Fribourg à n'avoir qu'un nombre de jours de classe très réduit, au détriment de l'instruction.

Football

Dimanche prochain 21 décembre, le F. C. Fribourg recevra la visite du Montrond F. C. de Lausanne. Cette rencontre compte pour le championnat suisse de série A. Coup d'envoi à 3 heures.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Demain matin, à 9 h., *Requiem* de septième pour M^{lle} de Diesbach.

Société de chant de la ville de Fribourg. — Ce soir à 8 h. 1/2 précise, dernière répétition générale pour de concert de l'orphéon. Prière d'apporter les accueils.

Musique la Concordia. — Ce soir vendredi, répétition générale.

Société d'épargne des Daillettes « Le Moléson ». — Tous les membres sont priés de se rencontrer dimanche 21 décembre, à 8 heures du soir, au restaurant du Moléson, pour la répartition.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

11 décembre. — Bulliard, Louise, fille de Jules, employé aux C. F. F., de Matran, et de Philomène, née Collaud, Champ des Clèves, 43.

12 décembre. — Haber, Joseph, fils de Henri, secrétaire de police, de Fribourg et Zumholz, et de Marie, née Lehmann, Palatinat.

Schoz, Raymond, fils d'Emile, agriculteur, de Treyvaux, et d'Anne, née Vailélan, rue de Lausanne, 7.

13 décembre. — Vatter, Bertha, fille d'Ernest, employé de commerce, de Zurich, et d'Emma, née Siffert, rue du Pont suspendu, 79.

14 décembre. — Thérabaz, Jules, fils d'Auguste, employé postal, de La Roche et Pont-la-Ville, et de Philippine, née Remy, Criblet, 7.

15 décembre. — Poffet, Paul, fils de Rodolphe, manoeuvre, de Wunnwil, et d'Anne, née Fisch, rue de la Samaritaine, 25.

16 décembre. — Bapst, Ulrich, fils de Bernard, maçon, de Saint-Ours, et d'Amélie, née Schafar, rue du Progrès, 3.

17 décembre. — Mucwy, Juliette, fille de Hilaire, manoeuvre, de Gressier-sur-Morat, et d'Eugénie, née Kolly, Planche supérieure, 218.

hôte actuellement à l'étude. Des calculs faits, il résulte que la dépense annuelle pour la Caisse de l'Etat sera de 500,000 à 600,000 fr., dont 100,000 seront fournis par la Banque de l'Etat, 100,000 fr. par les Entreprises Electriques, 50,000 francs par les C. E. G. Le reste devra être trouvé par des réductions dans les dépenses du budget. L'orateur croit que les heureuses opérations de rachat de nos emprunts permettront cette réduction, au chapitre de l'amortissement de la dette publique. Le projet de caisse de retraite pourra être présenté à la prochaine session de mai.

La séance est levée à midi et demi.

Séance de vendredi 19 décembre

M. Reichlen occupe la présidence. Sont présents quatre-vingts députés. La loi sur l'enseignement agricole est votée à l'unanimité en 2^{me} et 3^{me} débats. M. Savoy fonctionne comme commissaire du gouvernement.

M. Torche présente le rapport de la commission d'économie publique sur la nouvelle fiscalité qui prévoit l'élevation de 50 % des droits proportionnels d'enregistrement.

M. Musy fonctionne comme commissaire du gouvernement.

Le projet est voté en premier et deuxième débat.

M. Alphonse Gobet rapporte sur le projet de loi réglant la fixation du prix du sel et chargeant le Grand Conseil de fixer ce prix chaque année.

Coussil d'Etat

Séance du 17 décembre

Le Conseil décide la constitution d'un corps de police chargé d'assurer l'observation des mesures prises contre la fièvre aphteuse.

Il accepte avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. Emile Zschimann, directeur, à Bâle, de ses fonctions de contrôleur des Entreprises électriques fribourgeoises.

Il nomme :

M. le Dr Auguste Schorderet, à Fribourg, membre du Conseil d'administration du Conservatoire de musique;

M. Jean Rossier, à Grandsivaz, inspecteur du bétail du cercle de Grandsivaz, et M. Arthur Stern, audit lieu, inspecteur suppléant du bétail du même cercle.

Coussil général de Fribourg

Le Conseil général de Fribourg aura une séance le vendredi, 26 décembre, à 8 heures du soir, au local ordinaire :

1. Budget de la Ville pour 1920;
2. Budget de l'Usine à Gaz pour 1920;
3. Divers.

Lettre du Coussil d'Etat de Genève

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a reçu du gouvernement de Genève, à l'occasion de l'élection de M. Musy comme conseiller fédéral, la lettre dont suit la teneur.

Il a été répondu à cette belle et touchante missive par une lettre du gouvernement de Fribourg.

Genève, 13 décembre, 1919.

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève au Conseil d'Etat du canton de Fribourg :

Fidèles et chers Confédérés,

Il y a quelques jours à peine, au cours de cette belle et patriotique réunion où nous célébrions avec joie le 4^{me} centenaire de l'indéfectible alliance entre nos deux cantons, nous écoutions, charmés, le discours vibrant que M. le conseiller d'Etat Musy prononçait avec un chaleur si communicative, et à travers les fleurs de son éloquente parole se dessinait pour nous un avenir que nous envisagions avec confiance et dont la promesse était en rapport avec nos desirs les plus chers.

Et voici qu'aujourd'hui, fidèles et chers bourgeoises, ce désir est devenu une réalité : l'orateur sympathique, l'ami très sincère qu'est M. le conseiller d'Etat Musy, vient d'être appelé, dans notre chère patrie, aux fonctions les plus hautes et les plus honorables. Pour la première fois vous éprouvez la grande joie de voir l'un des vôtres, l'un des enfants de ce beau canton de Fribourg, appelé à siéger au Conseil fédéral, où il représentera si dignement, si noblement, la Suisse romande.

Laissez-nous, fidèles et chers bourgeoises, partager de tout notre cœur votre félicité et votre légitime orgueil, laissez-nous vous dire combien notre sympathie est grande et combien nous appétons avec vous sur votre distingué concitoyen, sur notre ami bourgeoises, la haute et puissante protection de Celui qui est le maître de nos destinées, qui connaît la valeur des hommes et qui distingue leurs desseins.

Nous saisissons cette occasion, fidèles et chers Confédérés, pour vous recommander avec nous à la protection divine. Le Conseil d'Etat : J. Mussard, Jacq. Rutty, V. Dusscher, Henri Fazy, J. Gavard, A. Perrenoud, J. Gignoux, Théodore Brel, chancelier.

Nos coopératives

Demain soir, samedi, 20 décembre, à 8 h., se tiendra, à la Grenette, l'assemblée générale des sociétaires de la coopérative *L'Espérance*. Afin de traçanda figurent le rapport annuel, les comptes, la révision des statuts et les élections statutaires. On nous dit que les socialistes de la Maison du peuple vont tenter d'accaparer *L'Espérance*, pour la faire servir à leur détachable politique. Les laissera-t-on faire ?

Conférences de la Grenette

Ce soir, vendredi, 19 décembre, conférence de M. le Dr E. Wilczek, professeur à l'Université de Lausanne : *Le jardin campagnard en Suisse*.

Souscriptions pour le Vorarlberg

Anonyme de Marly, 100 fr.; anonyme, 20 fr.; anonyme, 2 fr.

†
Il y a quelques semaines est décédé à Roswell, New Mexico (U. S. A.)
Le lieutenant-colonel d'artillerie de l'armée des Etats-Unis d'Amérique Charles de BRÉMONT
Le défunt avait été premier-lieutenant de cavalerie suisse et avait pendant quelque temps fait partie du corps d'instruction de notre armée.
Il est mort des suites d'un empoisonnement par les gaz asphyxiants dont il avait été victime à la seconde bataille de la Marne.
Honorons le souvenir de ce camarade tombé en soldat au champ d'honneur.
Bonne, le 16 décembre 1919.
Le chef de l'armée de la cavalerie :
Voget.

†
Les familles Beyer, Süssstrunk et les familles alliées ont la grande douleur de faire part de la mort de
Madame Marie-Madeleine BEYER
née Süssstrunk
leur bien-aimée épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, décédée après une pénible maladie, mercredi, à l'âge de 28 ans.
L'enterrement aura lieu samedi, 20 décembre, à 1 heure de l'après-midi.
Départ de l'Hôpital des Bourgeois.

Bois de chauffage
On vendra aux enchères publiques, le samedi 20 décembre, le long de la route cantonale, près de Gormanon :
18 moules de bois dur ;
20 tas de branches. 9130
Rendez-vous des miseurs, à 3 heures, à Gormanon.
L'exposant.

Souliers de football
fabrication anglaise
30 fr. 33 fr. 39 fr.
NOUVEL ENVOI de caoutchoucs américains
Hoirie Jean Dossenbach
FRIBOURG

HOTEL CENTRAL
Vendredi, samedi et dimanche
19, 20 et 21 décembre
GRAND CONCERT
Attractions
Chants cosmopolites
Se recommandent : 9123
Le tenancier et la troupe.

Dégustez les nouvelles
BIÈRES SPÉCIALES
DE LA
Brasserie BEAUREGARD
FRIBOURG
St-Nicolas - Double brane, très reconfortante et nutritive
Blonde spéciale hygiénique, plus bouillonnée, de goût amer, agréable.
VENTE EN FOTS ET BOUTEILLES
A vendre **EAU-DE-VIE** pure pommes et poires
Envoi de plus 40 litres, à 5 fr. le litre.
B. Weil, spiritueux en gros, Lucerne
Dispensaire antituberculeux
6, Avenue de Pérolles, Fribourg
gratuit - Consultations de médecins : le vendredi des 4 h. ; de l'infirmier : le mardi des 4 h.

BOULANGER
Bon ouvrier sérieux demande place dans une maison où il pourrait succéder au patron.
S'adresser sous chiffres P 8857 F à Publicitas S. A., Fribourg. 9041

ON DEMANDE
pour Bulle, dans petit ménage.
BONNE
à tout faire connaissant la cuisine (pas de lessive).
Gage : 60 à 70 fr. pour commencer. 9128
S'ad. à Publicitas S. A., Bulle, sous P 2677 B.

PERSONNE
de toute confiance pour tenir son ménage : bon gage et vie de famille.
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous chiffres P 2713 B. 9126

ON DEMANDE
une aide-cuisinière catholique, de 16-20 ans, sachant très bien le français, pour seconder la maîtresse d'une boulangerie. Gages convenables, entrée tout de suite, la jeune fille sera considérée comme membre de la famille. 9131
S'adresser à la Boulangerie Guillaume GISLER, Seelisberg (Uri).

ON DEMANDE
un chauffeur pour le 1er janvier.
S'adresser à Urbain CASTELLA, Maison Morel, Libraire, Bulle.

PIANO
Grand, beau, bon piano à vendre à bas prix, pour cause de départ.

A VENDRE
2 lits, 2 places, en bois dur, complet, à bas prix.
S'adresser sous chiffres P 8933 F à Publicitas S. A., Fribourg. 9124

A VENDRE
une chienne âgée de 2 ans, sachant nager à 2 petits chiens, âgés de 2 mois, restés du St-Bernard, Ulrick-Kally, Corpates. 9132-1529

Hypothèques
Sur deux bonnes maisons locatives à Fribourg, on demande hypothèques, deuxième rang : 25 000 fr. et 35 000 fr. au 6 %, intérêts garantis. Fondés B. et Théâtre, 8, Genève. 8573

Grippe, Influenza
Calafthe aff. pulmonaires
Siroline Roche
Dans toutes les pharmacies

AGRICULTEURS !!!
Foin à vendre
A vendre 20,000 pieds de foin et regain, 1^{re} qualité, dont une partie à distraire et l'autre partie à consommer sur place ; emp. pour entasser fâces de détail, paille à discrétion.
S'adresser : Hiltfre Deschenaux, Blessens, près Vauderens. 9096

ETRENNES MUSICALES
Nous avons en ce moment un choix très varié de :
gramophones
ET DE
disques
Morceaux de Noël, Opéras etc., etc.
— PRIX MODÉRÉS —
Magasin FETISCH VEVEY
Un hôtel à Fribourg demande

CUISINIÈRE
expérimentée. 9102
S'adresser les offres sous chiffres P 8903 F à Publicitas S. A., Fribourg.

On demande
un apprenti-maréchal chez A. HEYER, Fribourg. 8926

100 stères
DE
foyard sec
A VENDRE
S'adresser à P. Thémard, Chérens.

Les Fils d'Ed. LOB
Comme ce de chevaux
annoncent à leur clientèle qu'il arrivera vendredi soir, un nouveau choix de
juments françaises
(trait)
de première qualité, convenant pour l'élevage et âgées de 2 à 5 ans, qu'ils mettent en vente dès
samedi matin, 20 décembre
dans leurs écuries, 19, Avenue de Rome, Fribourg

CINEMAS ROYAL SIMPLON
Du 19 au 25 déc., 8 1/2 heures.
Dimanche, matinées à 2 1/2 et 4 1/2 h.
FIN des
Deux Orphelines
L'homme en frac
Comédie en trois parties

Dimanche 21 et lundi 22, à 8 1/2 h.
Dimanche, matinée à 3 heures
LA PETITE VENDEUSE DE JOURNEUX
Superbe drame en quatre actes
L'INOUE EN FERRIQUE
Comique en deux parties

A VENDRE
57 caisses vides des dimensions suivantes : 25 x 39 x 65 x et 40 x 45 x 44 cm.
S'adresser à l'arsenal de Pérolles.

Chauffage central
TELEPHONE 577
Fournitures générales pour installations
Réparations et remplacements de chaudières, radiateurs, bouilleurs, serpents, tuyauterie, robinetterie, etc.
Service de contrôle et nettoyage de chaudières.
Réparations diverses :
Soudure autogène
Albert BLANC, Fribourg
à La Prairie n. 55, Pérolles

Le Camion C. B. A.
22-30 HP.
Berliet
est le véhicule de poids lourd le plus parfait
Quatre années de guerre viennent d'en consacrer la haute réputation
Typé 5 tonnes . . . Prix du châssis Fr. 30,000.
Avec carrosserie type Armée . . . 31,000.
Payable en argent français
(port et douane en sus)
Livraison immédiate
Pour essais et tous renseignements, s'adresser à l'Agent exclusif : **Garage E. MAURER**
50, Boul. des Tranchées - Genève - Téléph. 7800

Pour les envois de Noël et de Nouvel
L'ADMINISTRATION DES POSTES
conseille au public de faire ses envois assez tôt, si possible déjà le 18 décembre, de bien emballer, d'écrire les adresses lisibles sur l'envoi même et sur papier de couleur claire. Pour les grandes villes, la rue et le numéro du domicile sont nécessaires. Les timbres doivent être collés à l'angle droit supérieur de l'adresse.
Il est recommandé d'éviter l'emploi d'enveloppes de format réduit, lesquelles s'égarent facilement.

Jouets, Cadeaux
GRAND CHOIX
Yve Mayer-Brend
Rue de Lausanne, 78, Rue du Tilleul,
Téléphone 7.40
Bougies pour arbres de Noël.

Les potages
les cubes pour bouillon . . . marque „Tex-Ton“
le condiment arôme „ „ „
l'extrait de viande „ „ „
le sel de céleri „ „ „
le mélange d'épice „Rosemarie“ „ „
sont d'un goût excellent et de la plus fine qualité.

Etrennes musicales
Pianos d'occasion :
PLEYEL BERDUX IBACH
SCHMIDT-FLOHR RORDORF, etc., etc.
Tous nos pianos sont garantis
Prix modérés - Facilités de paiement
Magasin FETISCH, Vevey
Nous reprétons et rachetons n'importe quel piano.
P 35392 L 9045

On demande
à louer ou éventuellement à acheter une habitation de 8 à 9 pièces au plus avec entrée en jouissance le plus tôt possible.
S'adresser sous chiffres P 8941 F à Publicitas S. A., Fribourg. 9130

LA MEILLEURE
Crème pour Chaussons de A. SUTTER
Oberhofen (Thurgovie)
Produit suisse
A VENDRE
dans le canton de Genève propriété d'entièrement neuve, avec bâtiments.
S'adr. Agence J. J. Bochet, 9 Boul. J. Fary, à Genève.

Pour les Fêtes

JOLI CHOIX
d'articles pour cadeaux

„AU DOCK“

Baume & Co
FRIBOURG
Rue de Romont, 20

Etrences musicales

TABOURETS DE PIANO
CHAISES DE PIANO
ÉTAGERES A MUSIQUE
PUPITRES EN METAL
LUTRINS EN NOYER
— Prix modérés —

Magasin Fœtisch, Vevey

Etrences utiles

Pour les fêtes de fin d'année

Services de tables à café, à thé
* * * et vin * * *
en porcelaine, faïence et cristal
Poterie de Thoun et de Nyon
Vases à fleurs, jardinières
cache-pots
ainsi que beaucoup d'autres articles
de luxe et fantaisie

GRAND CHOIX
en marchandises suisses
Tous ces articles seront vendus
à des prix très avantageux

Au magasin de porcelaine et cristaux
ZOSSO-SAUTEREL
Tél. 4.64 Rue des Epouses, 139 Tél. 4.64

Pour la bonne cuisine

LES PRODUITS « TEX-TON »
sont indispensables
Potages,
Cubes pour bouillon,
Condiment arôme,
Extrait de viande,
Sel de céleri,
« Rosemarie »

Noël 1919

Gâteaux de fête
Fondants fins. Bûches de Noël
Cloches en pâte noisette
Bon-ans traditionnels
Expéditions soignées - Tél. 456

Confiserie Leimgruber-Sommer
près de la cathédrale
Prière de faire les commandes à l'avance

V^{ve} Ph. Maradan

FRIBOURG
Rue des Alpes, 50

LAINES de Schaffhouse
à 3, 4, 5 fils; quatre qualités
en toutes teintes

BAS & CHAUSSETTES
Assortiment complet

Atelier de tricotage à la machine

ASTI ouvert

1^{re} qualité

Joseph BASERBA
Rue de la Banque

Guérison immédiate
DES
ENGELURES

PAR LA
Bougie d'Ambrine
Dans toutes les pharmacies, 2 fr.



SUR TOUS LES TOITS
PIERROT crie à tous ceux qui souffrent de RHUMES, MAUX DE GORGE,
DOULEURS, LUMBAGOS, TORTICOLIS, POINTS DE COTE,
de recourir sans tarder au

THERMOGÈNE

MODE D'EMPLOI: Il suffit de déplier la feuille d'ouate et de la poser sur le mal en ayant soin qu'elle adhère
bien à la peau. Si l'on veut une action plus prompte et plus énergique, on l'aspergera avec de l'eau tiède.

La Boite, 2 fr. 50, dans toutes les Pharmacies

SANTÉ et VIGUEUR retrouvées et conservées par une cure du dépuratif-laxatif

Salsepareille Model

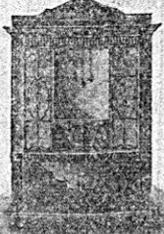
En bouteilles de 5 fr., 7 fr. 50 et 12 fr. — Dans les pharmacies ou directement franco
par la Pharmacie Centrale Madliener-Gavin, rue du Mont-Blanc, 9, GENEVE.

BANQUE

Placements Achat et vente de titres, valeurs frivoises. Géranes de fortunes. Encaissements. Souscriptions. Conversions. Avances sur titres. Consultations.	Dépôts à terme 5 1/2 % contre carnets de dépôts à intérêt semestriels Compte de chèques postaux N° 137	Changes Achat et vente de chèques et monnaies étrangères. Comptes en monnaies étrangères. Paiements et accreditifs dans tous les pays. Renseignements com- merciaux.
---	--	---

Jules Hoffmann & C^{ie}

BANQUIERS
Fribourg Rue de Romont, 35
Tél. 720



Hôteliers et Restaurateurs

Si vous voulez faire prospérer
votre établissement, voir même
doubler vos recettes journalières,
n'hésitez plus un seul instant à
faire auprès de la maison

CHARRIÈRE & C^{ie}, Bulle

l'acquisition d'un
Piano ou orchestron électro-pneumatique artistique
« HUPFELD »
la meilleure des marques.

Sur désir, 30 mois de crédit. — Nombreuses références à disposition
ÉCHANGE D'INSTRUMENTS DE TOUTES MARQUES



FABRIQUE SUISSE DE 1^{re} CLASSE
aux prix les meilleurs marché qu'il soit possible de con-
céder, contrastant avec les ameublements vantés actuel-
lement, souvent de qual. inférieure, de proven. étrangère.

Fabrique de meubles TRAUOGOTT, SIMMEN & Co BRUGG (Argovie)
Vente directe aux particuliers; catalogues gratuits à dis-
position; garantie de plusieurs années; livraisons franco
à domicile. — Grande expo. itinérante permanente de
plus de 120 installations d'appartements.

RESOPONE

Remède souverain et désinfectant, excellent pour le traitement
des plaies de toutes sortes; celles ayant la tendance de guérir
difficilement, fraîches ou anciennes, comme brûlures, ulcères,
furoncles, varicelles, eczéma, impetigo, abcès,
froncles, panaris, angines, hémorroïdes, affections
chez la femme, etc. Par son emploi, l'on évite une infection
et l'on obtient une cicatrisation et une guérison rapide et radicale.
Les effets sont parfois surprenants. Produit recommandé par le
corps médical.

RESOPONE
Solution concentrée,
Vaseline,
Lanoline,
Suppositoires,
Boules vaginales,
Poudre,
Gargarisme.

En vente dans les Pharmacies seulement.
Pour le gros, s'adresser: Produits Réso S. A., 13, av. de la
Ba. pe. Lausanne. 9076

Employée

connaissant la langue
allemande et pouvant
rédigé correctement des
articles français, ayant
trait à l'enseignement est
demandée dans un bureau
officiel. Place stable. En-
trée tout de suite.
Adresser les offres sous
P 8835 F à Publicitas
S. A., Fribourg, 9017

CAISSE

Nationale enregistrée
(pupitre), en bon état, à
vendre.
S'adresser sous chiffres
P 8892 F à Publicitas S. A.,
Fribourg, 9072

ON DEMANDE A LOUER

logement

3-4 chamb. es. avec balcon
pour le 1^{er} avril ou date à
convenir.
S'adresser sous 8333 F
à Publicitas S. A., Fri-
bourg, 8618

Kirsch

pur, (20°) à 6 fr. le litre,
depuis 5 litres, ainsi que
de l'eau-de-vie
(fruits, 20°, (pommes et
poires) à 2 fr. 80 le litre,
envol contre remboursem.
W. Ruetger, distille-
rie, Hergiswil, Nidwald.

Couvertures laine

Duvets et couettes

GRAND CHOIX
CHEZ
F. BOPP, ameublements
8, rue du Tir, 8, Fribourg
à côté de la
Banque Populaire Suisse.

Marrons-Châtaignes

10 kg. fr. 7.50.
Noix, 10 kg. fr. 18. Tout
franco contre remboursem.
Vin tessinois
et vin en bouteilles
aux meilleurs prix du jour.
Et. Balastra, Muralto
(Tessin). 8917

Ministère Britannique des Munitions de guerre

DISPOSALS BOARD

Un représentant du « Disposals Board » ci-dessus
visitera la Suisse dans quelques semaines et sera prêt
à donner des renseignements concernant la vente de
métaux ferreux et non ferreux, de produits chimiques,
et explosifs, de machines d'installation, véhicules méca-
niques, matériel de chemin de fer, équipement et maté-
riel de docks, instruments électriques, téléphones, équi-
pement en tissu et en cuir, conserves alimentaires,
avions, docks flottants, yachts, chalutiers de cabotage,
baleiniers à vapeur, bateaux à moteur, bateaux de
sauvetage, chaloupes à moteur, etc.

S'adresser en premier lieu à F. G. Moore M. I. M. E.,
M. S. E., Chambre 174, Délégation Britannique, Hôtel
Astoria, Paris, en donnant tous les détails sur ce qu'on
désire. Pa 408 X 8561

CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX

Train de saison

Bâle - Zurich - Landquart - Coire

ET

Landquart - Davos - Saint-Moritz et retour

Les trains express à surtaxe suivant, comprenant des voitures de 1^{re} et 2^{me} cl.,
asse, circuleront quotidiennement du 20 décembre 1919 au 17 janvier 1920, inclusivement.

Train 183		Train 186	
1 ^{re} et 2 ^{me} classe		1 ^{re} et 2 ^{me} classe	
10 h. 50 matin	dép. Bâle	arr. 8 h. 05 soir	
12 h. 42 soir	dép. Zurich	dép. 6 h. 25 »	
1 h. 30 »	dép. Zurich	arr. 6 h. 12 »	
3 h. 28 »	arr. Landquart	dép. 4 h. 40 »	
4 h. 00 »	dép. Landquart	arr. 3 h. 45 »	
6 h. 00 »	arr. Davos - Platz	dép. 2 h. 00 »	
7 h. 47 »	arr. Samaden	dép. 12 h. 16 »	
8 h. 00 »	arr. Saint-Moritz	dép. 12 h. 05 »	
3 h. 33 »	dép. Landquart	arr. 4 h. 04 »	
3 h. 50 »	arr. Coire	dép. 3 h. 50 »	

Correspondance à Coire de et pour Arosa et à Samaden de et pour Pontresina.
9081 Direction générale des C. F. F.



Chaussures

Avant d'acheter ou de commander, vous
devriez consulter notre offre. Sans peine,
vous serez convaincus que nous offrons les
plus grands avantages.

Nous expédions contre remboursement

Bot. p' filles et garç. ferrées avec ou sans cout. der., haute tige,	26-29	30-35	Fr. 16,50	18,50
» » cuir ciré, non ferrées, pour dimanche,	14.-	17.-		
» » Derby, solides	14.-	17.-		
» » en box, peau de veau, souples, Derby,	18,50	22.-		
» » très soignées, fortes semelles,	18,50	21,50		
Botilles pour dames, ferrées, avec ou sans couture derrière,	30-43	24.-		
» » cuir ciré, pour dimanche, non ferrées,		20,75		
» » cuir ciré, souples, jolie forme,		22,50		
» » peau de veau ciré, ferme Derby,		26,50		
» » en box, talons 1/2 hauts, Derby, élégant,		29.-		
» » en box, bouts vernis,		28.-		
» » chevreau,		31.-		
» » en box, qualité extra,		29,50		
Botilles pour garçons, façon Napolitains, bien ferrées, solides,	36-39	23.-		
» » façon militaire, à soufflets, bien ferrées,		28.-		
» » cuir ciré, souples, pour dimanche, Derby,		24,50		
» » en box, fortes semelles, jolie forme,		26,50		
» » II semelles,		27,50		
Botilles pour hommes, façons Napolitains, bien ferrées, solides,	40-47	28.-		
» » façon militaire, à soufflets, fort ferrées,		34.-		
» » façon militaire, à soufflets, hautes tiges		36.-		
» » cuir ciré, pour le dimanche, jolie forme,		30.-		
» » pour le dimanche, Derby,		31.-		
» » souples, fortes semelles, Derby, jolies		31,57		
» » en box, à bouts élégants		34.-		

Socques ordinaires et fines, soul. d'hiver, chaussons & pant. en grand choix
Demandez notre catalogue gratis & franco.

AUX CHAUSSURES MODERNES S. A.

J. MARTY, gérant
Rue de Romont, 26 **FRIBOURG** Rue de Romont, 26